

S'INFORMER

CONSULTER LE DOSSIER DE CONCERTATION

→ **Le dossier de concertation, accompagné d'un carnet de plans, est consultable :**

- ◇ Sur le site de l'Interco Normandie Sud Eure **inse27.fr**
- ◇ A la mairie des Barils, aux jours et heures habituels d'ouverture
- ◇ A la mairie de Pullay, aux jours et heures habituels d'ouverture
- ◇ Au siège de l'Interco Normandie Sud Eure, aux jours et heures habituels
- ◇ Au Center Parcs des Bois Francs, au niveau de la réception
- ◇ Lors des réunions publiques et des débats mobiles

S'EXPRIMER

POSER DES QUESTIONS, DONNER SON AVIS

→ **Deux réunions publiques :**

- ◇ Le vendredi **15 mars 2019** à 18h30 **aux Barils**
Salle Maurice Durey, 3 rue de Verneuil
- ◇ Le mardi **19 mars 2019** à 18h30 **à Pullay**
Salle polyvalente, 2 rue des Tourterelles

→ **Deux débats mobiles**

- ◇ Le samedi **9 mars 2019** de 10h30 à 15h, sur le **site Center Parcs des Bois Francs** (pour les clients et salariés du Domaine)
- ◇ Le samedi **30 mars 2019** de 9h à 13h, sur le **marché de Verneuil-sur-Avre**

→ **Un registre « papier »**, disponible en mairies des Barils et de Pullay, au siège de l'Interco Normandie Sud Eure aux heures d'ouverture (84 rue du Canon, 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton) et au Center Parcs des Bois Francs au niveau de la réception (pour les clients et salariés du Domaine)

→ **Un registre « en ligne »** disponible sur le site **inse27.fr**

→ **Contactez les garantes :** par mail : sylvie.denis-dintilhac@garant-cndp.fr et marie-claire.eustache@garant-cndp.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : CNDP, Mesdames Sylvie Denis-Dintilhac et Marie-Claire Eustache, Co-garantes de la concertation préalable portant sur le Center parcs des Bois Francs, 244 bd Saint-Germain, 75 007 PARIS

LA PAROLE EST A VOUS, PRENEZ LA

Répondant à la demande de l'INSE 27, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné deux garantes, chargées de veiller à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public, ainsi qu'au bon déroulement de la concertation préalable. A l'issue de la concertation, elles rédigeront un bilan, transmis et acté par la CNDP et qui sera publié sur les sites de la CNDP et de l'INSE 27. Ce bilan sera joint au dossier de l'enquête publique.

L'Interco Normandie Sud Eure rédigera alors un rapport indiquant les enseignements qu'elle tire de la concertation préalable. Ce rapport sera également publié et joint au dossier d'enquête publique.